

La nouvelle liste ADELI des ostéopathes (arrêtée au 21 septembre 2011) permet de faire le point sur l'évolution de la situation. La comparaison sur 3 relevés – 2009 constituant le premier recensement ADELI – montre que la progression est constante et proportionnellement homogène pour les trois professions majeures –ostéopathes exclusifs, masseurs-kinésithérapeutes et médecins. Nous ne pouvons exclure que parmi les 'ostéopathes exclusifs' se comptabilisent des masseurs-kinésithérapeutes dissidents. Bien que leur nombre soit certainement faible, il est possible qu'ils justifient la différence entre les deux groupes de pratiquants.

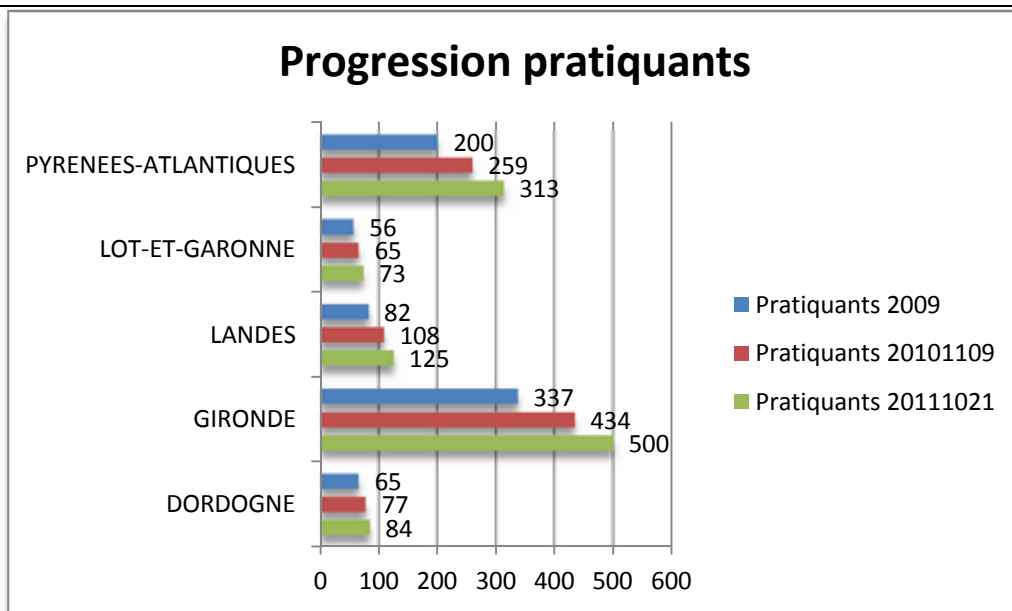


Figure 1

Sous le terme de **pratiquants**, sont réunis tous les titulaires par département du titre figurant dans les listes ADELI depuis 2009. La progression sur 3 recensements se vérifie sur tous les départements avec une **progression** proportionnellement plus marquée sur les Pyrénées Atlantiques et la Gironde.

Hormis cette approche numérique générale nous nous intéresserons à

- La qualification des pratiquants ;
- La distribution des locaux par département ;
- La qualification de ceux qui y exercent, c'est-à-dire sous quel titre est connu le lieu d'exercice (par ex. s'il s'agit d'un cabinet de kinésithérapie) ;
- La mise en relation entre les locaux et les qualifications

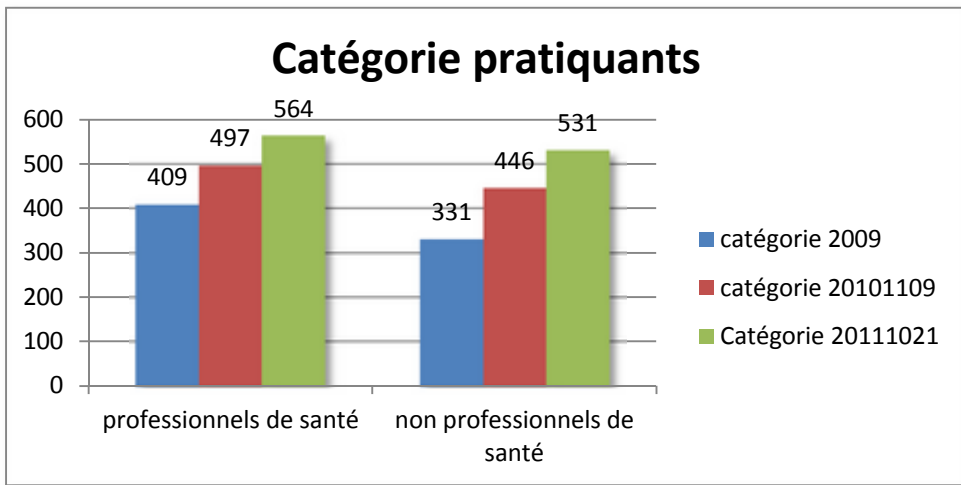


Figure 2

L'étude de la catégorie d'appartenance des pratiquants montre que l'écart se maintient à une trentaine de pratiquants en faveur de la catégorie des **professionnels de santé** (médecins et auxiliaires médicaux) par rapport à celle des **non professionnels de santé** (ostéopathes exclusifs et psychologues). On peut constater que l'écart se resserre et que les non professionnels de santé, sur le même rythme de croissance deviendront majoritaires d'ici un an ou deux.

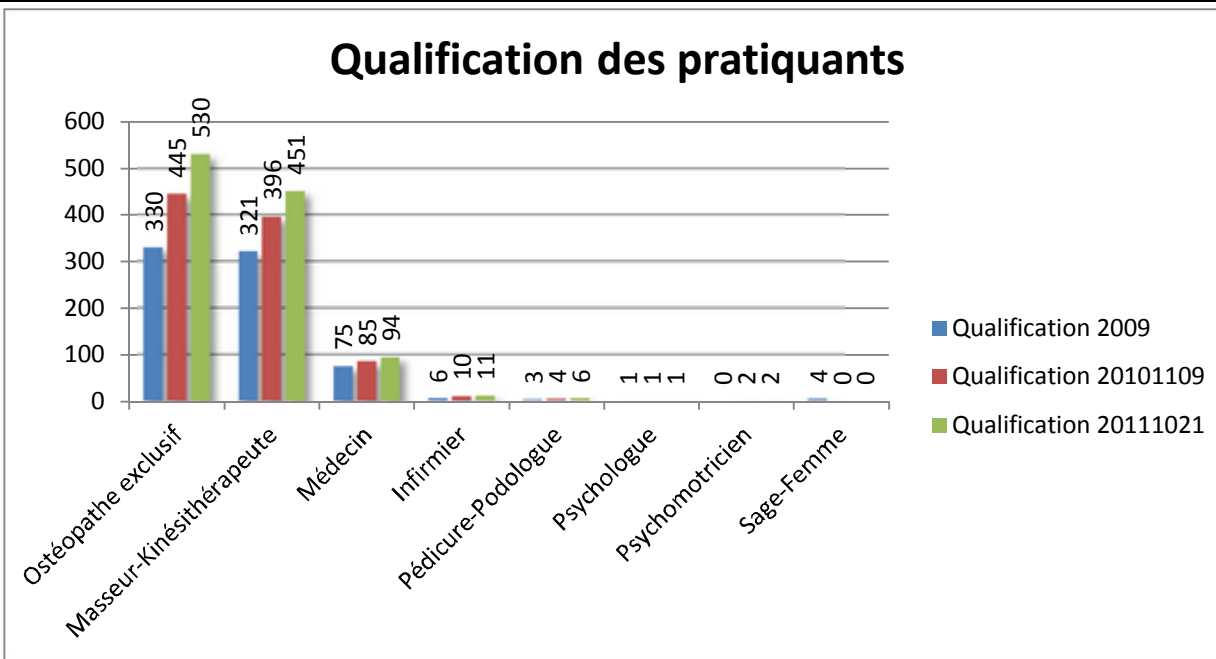


Figure 3

Les pratiquants concernent essentiellement les domaines des ostéopathes exclusifs, des masseurs-kinésithérapeutes. Les médecins représentent une quantité minoritaire. Les autres qualifications sont quantitativement négligeables.

### Locaux par département

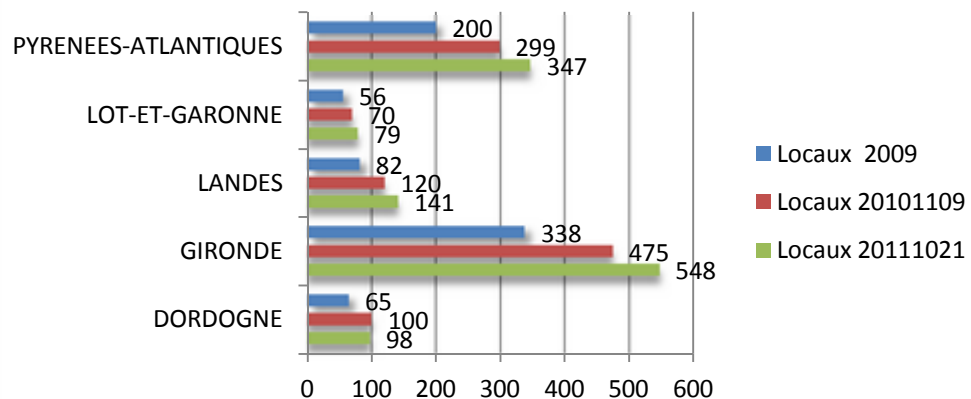


Figure 4

Le nombre de **locaux** de pratique qui concerne les professionnels de santé et les non professionnels de santé est en progression dans tous les départements excepté en Dordogne (-2).

### Qualification des locaux

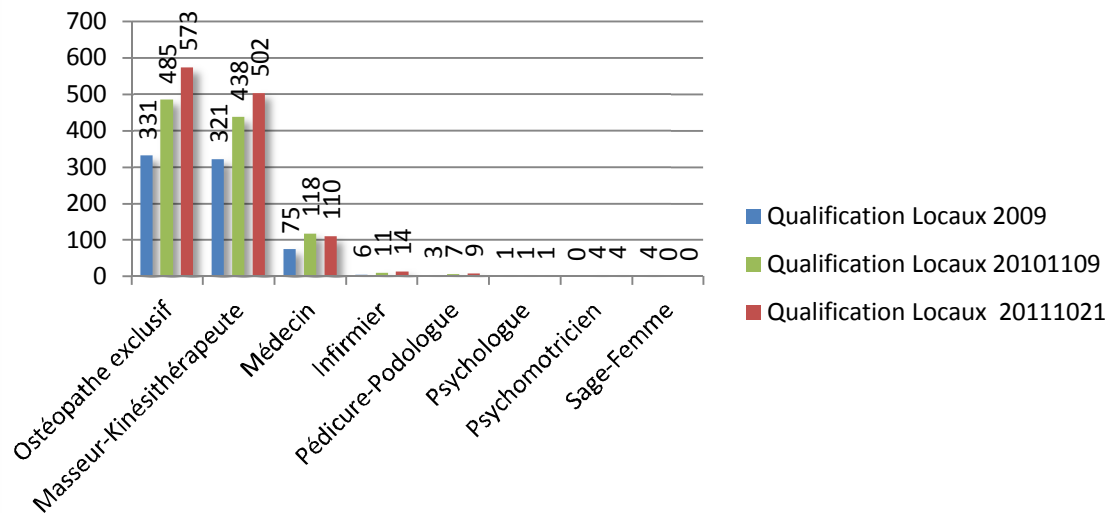


Figure 5

Le nombre de sites de pratique qui recouvre les professionnels de santé et les non professionnels de santé est en progression dans tous les départements excepté en Dordogne (-2).  
 Dans la distribution, nous notons que les 4 sages-femmes qui figuraient sur le relevé de 2009 ont disparu sur ceux de 2010 et de 2011 : il est possible qu'elles aient cessé d'exercer sous la double étiquette et ne soient plus recensées qu'en tant qu'ostéopathe.  
 Des établissements de soins (cliniques, centre médicaux, centre thermaux) figurent comme lieux d'exercice d'ostéopathes exclusifs. Ils restent peu nombreux mais soulignent les brèches dans le respect des textes.

### Pratiquants Ostéopathes exclusifs

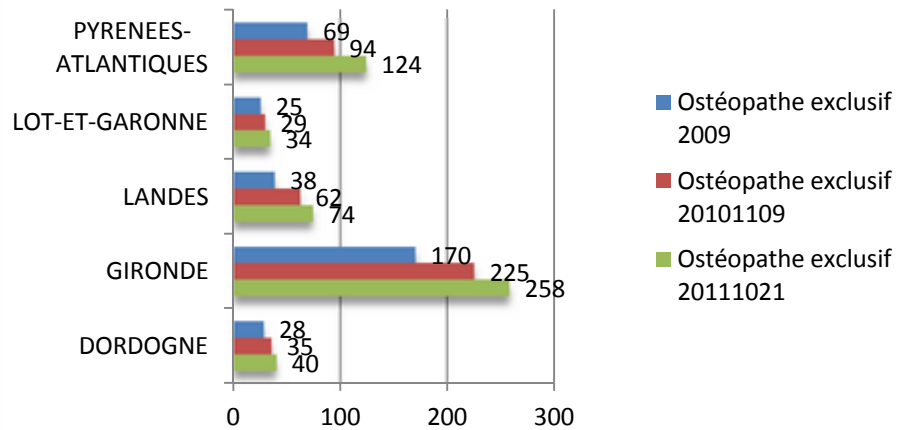


Figure 6

### Locaux Ostéopathes exclusifs

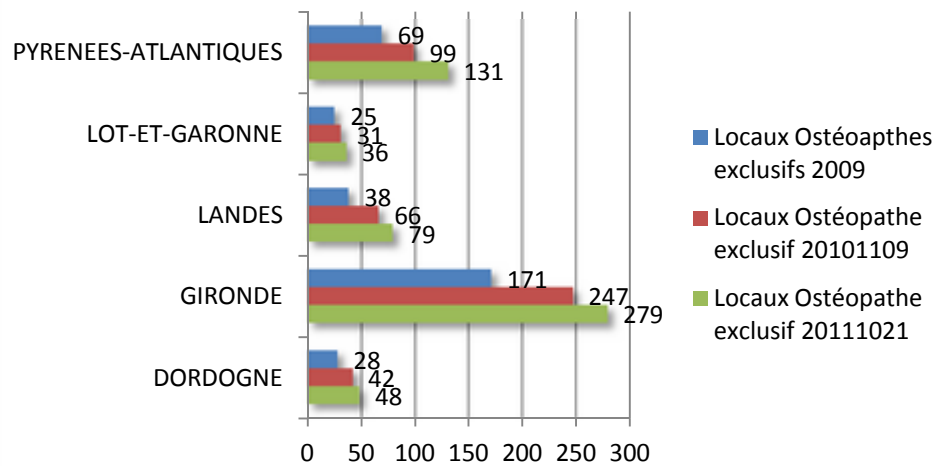


Figure 7

La progression des ostéopathes exclusifs est uniformément constante. Elle est, sans surprise, la plus importante de toutes. Elle suit la progression de l'acquisition du titre.

### Pratiquants Masseurs- Kinésithérapeutes

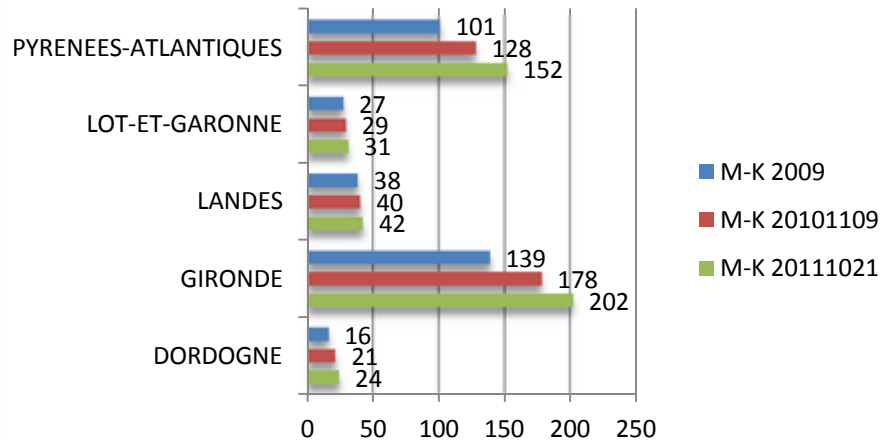


Figure 8

### Locaux Masseurs-Kinésithérapeute

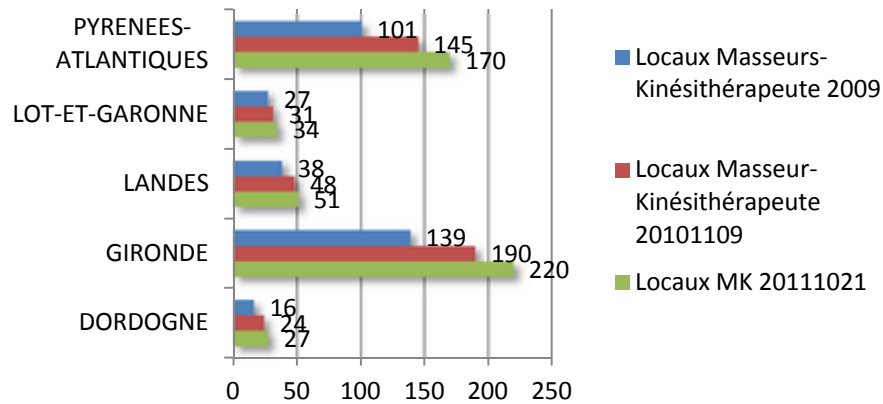


Figure 9

La progression des masseurs-kinésithérapeutes est constante sur tous les départements mais moindre que celle des ostéopathes exclusifs.

Elle suit la progression de l'acquisition du titre.

### Pratiquants Médecins

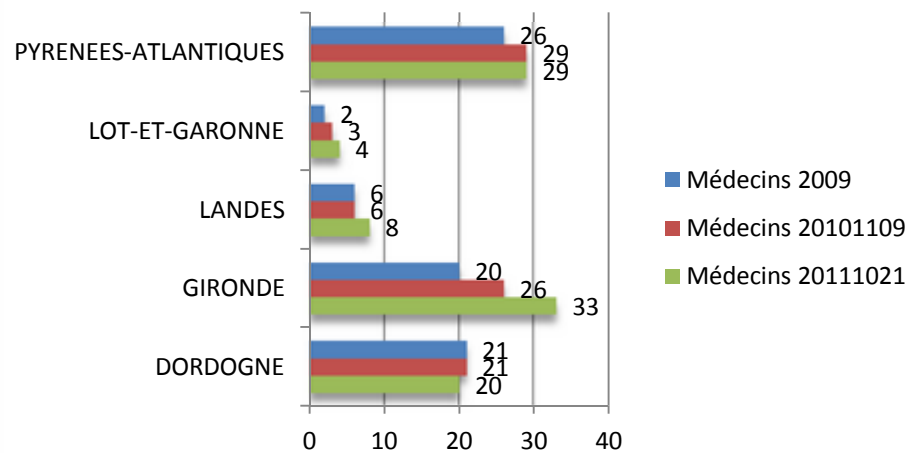


Figure 10

### Locaux médecins

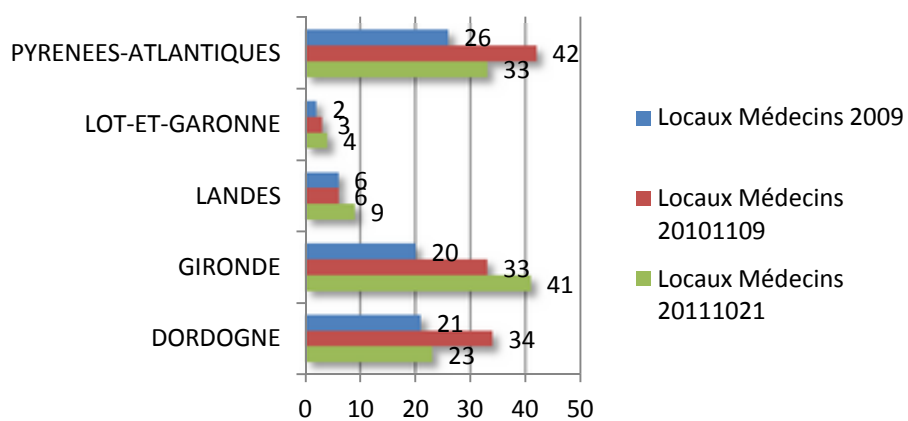


Figure 11

Les cabinets de médecins exerçant l'ostéopathie est en baisse sensible dans les Pyrénées Atlantiques et en Dordogne. Dans les autres départements la progression suit le rythme de l'augmentation départementale.

La corrélation avec le graphe des pratiquants médecins montre que le nombre de lieux d'exercice a diminué avec 29 médecins-ostéopathes en P-A, chiffre constant entre 2010 et 2011, et un nombre de locaux d'exercice passant de 42 à 33. Une situation identique se note en Dordogne.

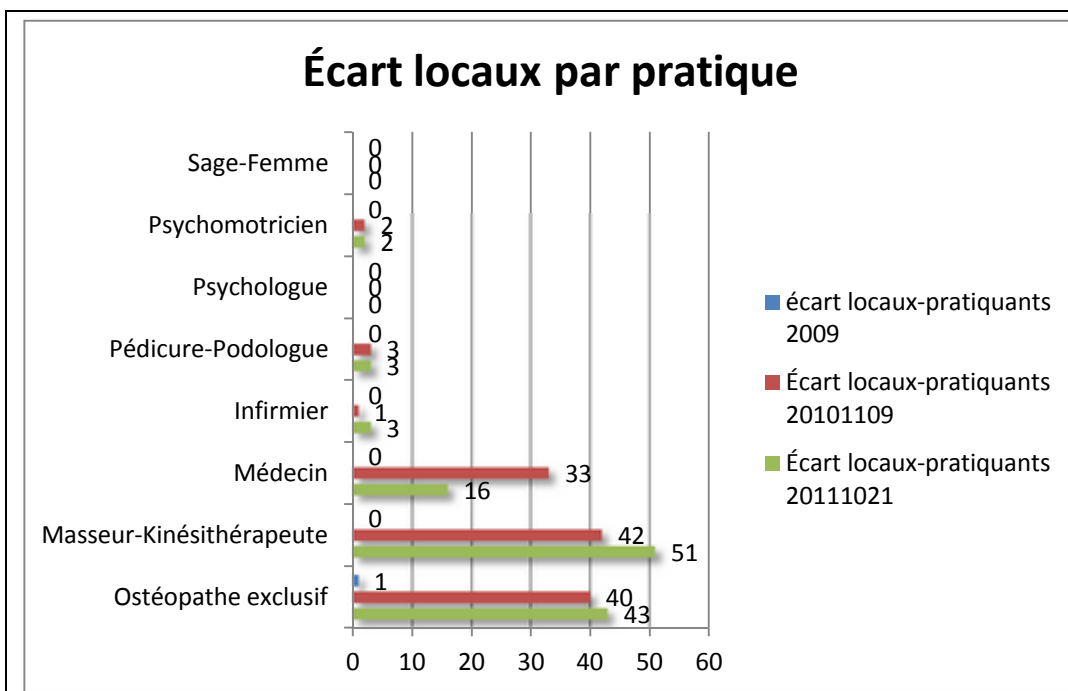


Figure 12

Ce graphe montre qu'un seul pratiquant avait deux ou plusieurs lieux d'exercice en 2009. Ainsi on recense 51 masseurs-kinésithérapeutes ayant au moins deux lieux d'exercice. Ils ne sont pas toujours situés dans le même département. Il est ainsi possible que certains pratiquants aient des lieux d'exercice hors de la région Aquitaine sans pouvoir être recensés comme tels.

La distinction et la multiplication des lieux d'exercice a connu une explosion en 2010 et la progression faiblit franchement en 2011 pour même régresser de moitié pour les médecins. Les masseurs-kinésithérapeutes devancent les ostéopathes exclusifs et progressent même de façon significative entre 2010 et 2011 (+9).

Ces données sont à moduler puisque les MK sont répertoriés sous le titre de MK : ils peuvent exercer la masso-kinésithérapie dans des lieux différents